

Agili(3f)

PricewaterhouseCoopers Audit

ABIVAX

S.A. au capital de 629 288,18 €
7, boulevard Haussmann
75009 PARIS
799 363 718 RCS PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

*Assemblée Générale du 30 mai 2024
Résolution n°17*

Agili(3f)**Commissaire aux comptes**
Membre de la Compagnie régionale de Lyon-Riom69 boulevard des Canuts
69004 LYON
S.A.S. au capital de 324 300 €
SIREN 840 062 442 RCS LYON**PricewaterhouseCoopers Audit****Commissaire aux comptes**
Membre de la Compagnie régionale de Versailles63, rue du Villiers
92208 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX
S.A.S. au capital de 2 510 460 €
SIREN 672 006 483 RCS NANTERRE**ABIVAX**S.A. au capital de 629 288,18 €
7, boulevard Haussmann
75009 PARIS
799 363 718 RCS PARIS**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL*Assemblée Générale du 30 mai 2024*
Résolution n°17

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose, sous réserve de l'adoption de la seizième résolution relative à l'autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions, de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des Actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 6 mai 2024,

Les Commissaires aux comptes

 Cédric Mazille**PricewaterhouseCoopers Audit**, représenté par
Cédric MAZILLE**Agili(3f)**, représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD